

Assemblée communale du 13 avril 2016

Au nom du Conseil communal, c'est avec plaisir que **M. le syndic** accueille les 43 citoyens présents et leur souhaite la plus cordiale bienvenue pour participer à cette assemblée des comptes 2015.

Conformément à l'article 11 de la loi sur les communes, le Conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la FO no 12 du 24 mars 2016, par affichage au pilier public, par avis tous ménages du 22 mars 2016 et par insertion sur le site internet de la commune www.echarlens.ch

Il excuse pour cette assemblée :

MM Christian Tinguely, Olivier Marro et Claude Pasquier.

M. le syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : Mesdames Béatrice Jeckelmann, Christiane Oberson et Sybille Bineau.

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée.

M. le syndic précise que l'assemblée vote à mainlevée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

M. le syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le syndic demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015**
- 2. Comptes 2015**
 - 2.1 présentation générale des comptes communaux
 - compte de fonctionnement
 - compte des investissements
 - 2.2 rapport de la commission financière
 - 2.3 approbation des comptes
- 3. Renouvellement de l'organe de révision**
- 4. Nomination d'un membre à la commission financière**
- 5. Adoption des statuts de l'ACAPE**
- 6. Informations du Conseil communal**

7. Divers

M. le syndic demande s'il y a des remarques quant à cet ordre du jour.

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2. Comptes 2015

Les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, vont procéder à la présentation des comptes 2015.

Dans l'ordre suivant :

- Compte de fonctionnement
- Compte des investissements
- Bilan

Projection des comptes au beamer et mise à disposition des documents dans la salle.

La commission financière présentera ensuite son rapport, sur la base du rapport de l'organe de révision externe.

Pour terminer ce chapitre, il sera procédé au vote d'approbation par l'assemblée.

Explications du Conseil communal pour le compte de fonctionnement :

01.310.10 – Rémunération de la commission financière

Légère augmentation due aux travaux liés à la planification financière.

01.300.20 – Rémunération des scrutateurs

Augmentation liée aux nombreuses élections durant l'année 2015.

02.312.00 – Eau, énergie, combustible

Montant supérieur au budget mais inférieur aux comptes 2014 et pour lesquels il y avait eu un rattrapage. La situation sera plus claire pour les prochains budgets.

14.430.00 – Produit des taxes d'exemption

Différence de CHF 900.00 par rapport au budget, celle-ci provient de la diminution des taxes non pompiers.

173.423.00 Produit : participation autres communes frais/coûts

Comptes 2015 pour l'ORCOC proches du budget, ce qui représente un coût de CHF 2.28 par habitant.

21.352.20 – Participation cercle scolaire primaire

Poste à la baisse provenant du fait que le budget tenait compte de 101 élèves alors que nous avons reçu des factures pour 91 enfants.

29.312.00 – Eau, énergie, combustible

Le remplissage des citernes a eu lieu en début 2015 pour profiter d'un prix avantageux.

30.351.00 – Participation aux dépenses du Conservatoire

Différence par rapport à notre participation au conservatoire, alors que le budget tenait compte de 40 enfants, seuls 31 élèves ont fréquenté ces cours.

41.352.00 – Participation home médicalisé d'Humilimont

Ce poste ayant généré un bénéfice, il n'y a aucune participation à charge de la commune

54.365.30 – Subvention AES La Passerelle

Ce poste a également bouclé avec des comptes bénéficiaires liés à la subvention de l'OFAS suite à l'ouverture de l'AES à Sorens. Respectivement pas de charges communales.

57.352.00 – Participation homes pour personnes âgées

Ce sont des frais financiers à charge de la commune et dépendant du nombre de personnes âgées placées dans les homes. 9 personnes placées mais des frais financiers différents selon les EMS.

58.351.05 – Participation cotisations AVS non actifs

Des cotisations ont été facturées à la commune et pas provisionnées dans le budget.

62.436.10 – Produit : remboursement de tiers

Il s'agit d'une ristourne du canton par rapport à l'éclairage public du giratoire de la Croix-Rouge.

70.312.00 – Achat d'eau à l'AMER

Augmentation du poste due à une consommation d'eau plus importante ainsi que le rattrapage des factures qui sont également comptabilisés dans le remboursement de tiers

70.313.00 – Echange de compteurs / matériel

Augmentation des charges due à la mise en activité de la lecture des compteurs à distance, respectivement de l'augmentation des changements des compteurs d'eau.

70.318.01 – Honoraires et prestations de service

Mandat a été donné à la secrétaire de l'AMER / ACAPE pour contrôler la facturation de l'eau.

71.434.10 – Taxes de raccordement

Facturation des taxes plus importantes que prévues.

72 – Ordures ménagères

Recouvrement de 76 %, ce qui représente un bon exercice 2015.

72.318.10 – Vieux papier

L'augmentation des habitants génère aussi une augmentation du dépôt du papier.

72.318.14 – ferraille

Cette charge de CHF 719.30 est liée à la baisse du coût pour la reprise de la ferraille + l'élimination.

72.318.20 – Déchets verts et branches

Comptes conformes au budget grâce à l'exploitation du dépôt de branches et déchets verts chez Jean-Pierre Philipona. On remarque une économie par rapport aux comptes 2014.

72.318.23 – ETTER Vuadens

Augmentation liée au volume du verre.

75.364.00 – Endiguement de la Sionge

La différence provient du chapitre 75.764.00 qui est augmenté d'un montant que l'on retrouve au 75.436.00 remboursement de tiers. Une opération blanche pour la commune.

79.318.00 – Frais d'honoraires et prestations service

Pour la révision du PAL des discussions supplémentaires ont été menées avec notre bureau d'urbanisme ce qui a engendré des coûts supplémentaires.

81.314.00 – Exploitation forêts par Corporation

Les coûts d'exploitations ont été nettement supérieurs au budget et ceci n'a pas pu être compensé par les chapitres 81.435.00 et 81.435.10. La baisse de l'Euro s'est fait sentir, notamment la concurrence des bois étrangers.

90.319.10 – Pertes sur débiteurs

Un montant de CHF 6'322.65 a été mis en charge suite aux décès de deux contribuables et pour lesquels les successions ont été répudiées.

90. - Impôts

M. le syndic relève l'augmentation générales des rentrées financières, tant pour les impôts pour les personnes physiques, l'impôt à la source, les prestations et bénéfice en capital. Augmentation sensible pour les gains immobiliers et les plus-values ainsi que pour les impôts anticipés.

90.402.00 – Impôt : contribution immobilière

Une légère baisse due au décompte du Canton mais corrigé pour le prochain budget.

930 – Péréquation financière

Chiffres conformes au budget.

943.312.00 – Energie - combustible

Pour le restaurant de la Croix-Verte on a également attendu le mois de janvier

pour faire la commande du mazout.

943.312.10 – Eau – consommation et épuration

Rien n'avait été budgétisé pour le budget 2015. La répartition des charges sera maintenant facturée annuellement aux locataires ce qui n'a pas été fait ces 5 dernières années.

99.319.00 – Dépenses non spécifiées

La réserve de CHF 5'000.00 n'a pas été touchée.

99.332.00 – Amortissement extraordinaire

Amortissements de CHF 25'000.00

99.332.10 – Amortissements libres (comptables)

Amortissements de CHF 113'050.25.

Résultat du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle par un bénéfice sur l'exercice annuel de CHF 2'715.56.

Aucun complément d'informations n'étant demandé pour le compte de fonctionnement, **M. le syndic** propose de poursuivre avec le compte des investissements.

M. le syndic précise que le Conseil communal va donner des informations sur les investissements bouclés et non sur les postes reportés.

62.503.30 – Route de Corbières - présélection

Décompte final

Budget voté en assemblée du 11.12.2014	CHF	35'000.00
Total des dépenses	<u>CHF</u>	<u>- 32'095.05</u>
Solde non-utilisé	CHF	2'904.95

62.503.40 – Route de Champotey – réfection des canalisations

Décompte final

Budget voté en assemblée du 11.12.2014	CHF	51'000.00
Dépenses 2015	<u>CHF</u>	<u>- 31'600.20</u>
Solde non utilisé	CHF	19'399.80

79.501.00 – Nomenclature des rues

Décompte final

Budget voté en assemblée du 15.12.2010	CHF	40'000.00
Total des dépenses	<u>CHF</u>	<u>- 47'039.65</u>
Dépassement	CH	7'039.65

Concernant ce dépassement du budget, **Olivier Studer** souhaite transmettre les informations suivantes :

- CHF 2430.00 pour les Joux d'Everdes sur la commune de Marsens, le prolongement de la Route des Chesaux jusqu'au Lignal et la Route de Derrière-le-Mont dans la forêt des Joux d'Everdes.
- CHF 4'140.00 qui correspond au plan des rues et au panneau d'affichage devant le bureau communal
- CHF 1'550.00 pour la récupération du nom « Fontanoux » à la commune de Riaz.

Bilan au 31.12.2015

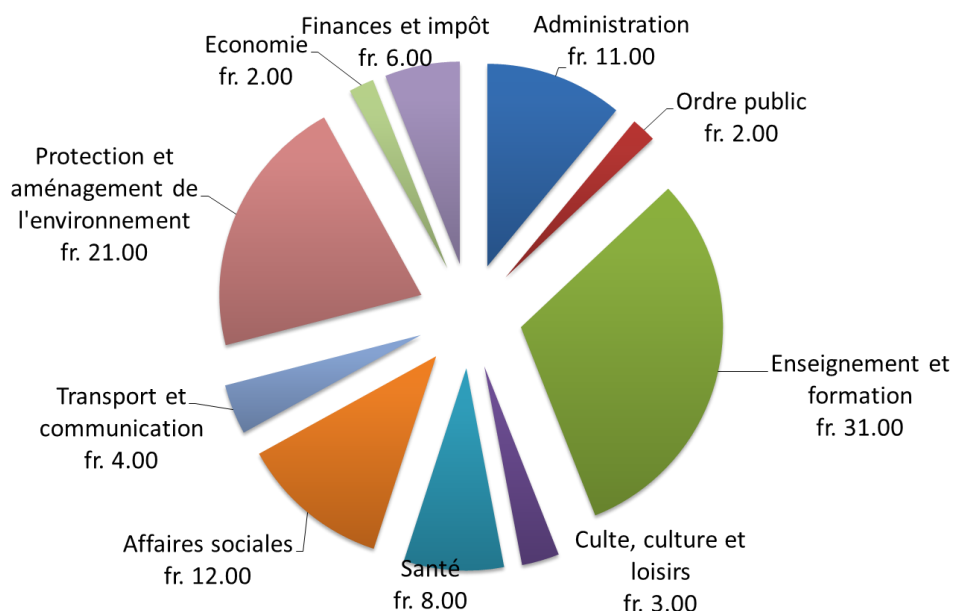
Bilan des actifs au 31 décembre 2015 CHF 5'457'913.31.

Au terme de la présentation des comptes 2015, **M. le syndic** relève qu'en résumé, les comptes 2015 présentent un résultat sensiblement meilleur que les comptes 2014 : alors que le cash-flow n'était que de Fr. 42'000. —, celui des comptes 2015 dépasse les Fr. 140'000. —. Ce bon résultat s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures au budget, en particulier un montant supplémentaire d'environ Fr. 70'000. — sur les gains immobiliers et les mutations immobilières.

Le cash flow 2015 de 4.5% suffit au faible volume d'investissements consentis l'année dernière, il ne couvre cependant qu'une partie des investissements prévus dans la planification financière. Il rappelle notre message de l'assemblée communale de l'automne dernier : un cash flow faible peut être suffisant pour autant que les investissements soient modérés. La Commune devra rester raisonnable dans ses investissements, en visant une moyenne d'environ Fr. 180'000.-- / par année selon les calculs actuels. Si des investissements supplémentaires s'avéraient nécessaires ou souhaités, la situation devra être révisée et des recettes supplémentaires seront alors nécessaires.

Répartition des charges par secteur

- les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de charges.
- les 3 postes de charges principaux sont l'enseignement et la formation, puis la protection et l'aménagement de l'environnement, puis les affaires sociales.



Mis à part des différences minimales de l'ordre de 1Fr par secteur, la répartition des charges est identique à celle des comptes 2014, 1/3 du budget communal étant consacré à l'enseignement et à la formation.

Rapport de la Commission financière

Par son président, **M. Vincent Ducrot**, la commission financière rapporte que les comptes 2015 ont été examinés par la Société de révision Fiduconsult SA. Celle-ci a remis son rapport le 22 mars 2016.

La commission financière a rencontré le Conseil communal et la Société Fiduconsult pour discuter de ce document. La Société de révision n'a formulé aucune remarque particulière et a confirmé la conformité des comptes avec les dispositions légales.

Les comptes 2015 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 2'715.56 alors que le budget prévoyait un déficit supérieur à CHF 131'000.00. Une extrême rigueur dans les dépenses ainsi que des rentrées fiscales supérieures aux attentes expliquent l'amélioration qui a permis d'atteindre l'équilibre des comptes.

La commission financière salue les efforts effectués dans les prévisions des recettes fiscales et le sérieux de l'encaissement des impôts qui a permis une réduction significative des risques sur débiteurs.

Le litige avec l'AMER mentionné dans le rapport de 2015 sur les comptes 2014 a pu être réglé et la commune a entrepris les démarches nécessaires en vue de l'assujettissement à la TVA de l'approvisionnement en eau.

L'exercice 2015 dégage un cash flow de CHF 140'765.81 qui a pu servir au financement de la quasi-totalité des faibles investissements réalisés en 2015 qui n'atteignaient que CHF 147'417.05 en regard d'un budget de CHF 661'645.20. Ces dépenses non réalisées impliqueront un rattrapage durant un exercice futur qui s'annonce plus sombres si l'on s'en tient aux indications ressortant de la dernière planification financière établie à l'automne 2015.

La commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la boursière communale pour leur travail et pour le climat de confiance qui a prévalu lors de la révision des comptes. Elle propose enfin à l'assemblée de donner décharge à la boursière et au Conseil communal pour les comptes 2015.

M. le syndic remercie **M. Vincent Ducrot** pour son rapport ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur engagement. Leur précieuse collaboration, que ce soit avec le Conseil communal ou avec l'organe de révision externe, est enrichissante et fort appréciée, au même titre que les discussions constructives qui animent les rencontres.

M. le syndic propose de passer au vote les comptes 2015 et précise que selon l'article 18 de la Loi sur les communes, les cinq membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

M. le syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2015 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée.

Résultat du vote :

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à notre boursière communale Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail toujours très précis.

3. Renouvellement de l'Organe de révision

En vertu des articles 98 et 124 de la loi sur les communes, les comptes des communes sont contrôlés par un organe de révision externe, indépendant du conseil communal.

L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

La société Fidiconsult SA a révisé les comptes communaux des exercices 2013 à 2015, à notre entière satisfaction. Son mandat peut légalement être reconduit pour une nouvelle période de 3 ans.

L'organe de révision est désigné par l'assemblée communale, sur la base d'une proposition de la commission financière. Aussi il passe la parole à M. Vincent Ducrot.

La commission financière propose de reconduire le mandat de la Société Fiduconsult qui a fait un excellent travail et qui a bien assisté et qui a beaucoup apporté en termes de savoir. Par conséquent, **M. Ducrot** propose d'aller au terme des six ans avec cette entreprise avant de changer.

Remerciement à M. Vincent Ducrot pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent la Société Fiduconsult SA à Bulle comme organe de révision pour une période de trois ans, ceci dès la révision des comptes 2016, sont priées de lever la main.

Résultat du vote :

Oui à l'unanimité

4. Nomination d'un membre à la commission financière

En vertu de l'article 96, al. 2, de la loi sur les Communes, l'assemblée communale élit les membres de la commission financière, composée d'au moins trois membres.

M. le syndic précise que M. Nicolas Gremaud ne souhaite pas prolonger son mandat au-delà de cette assemblée. Nous le remercions très sincèrement pour son travail, ses connaissances pointues des techniques comptables et son franc parlé qui ont contribué de manière significative au fonctionnement et à l'impact de la commission financière.

Pour compléter cette commission, le Conseil communal est parti en quête d'un candidat et peut ce soir vous présenter une candidate, **Madame Christiane Oberson**, née Conus, mariée et mère de 2 enfants. Madame Oberson est au bénéfice d'un brevet de comptable et vient de rejoindre le personnel administratif de la Commune de Broc en qualité de boursière communale. Sa bonne connaissance de notre village et ses compétences en comptabilité en font une très bonne candidate pour notre commission financière.

Voilà pour la candidature de Mme Oberson. L'assemblée aurait-elle un ou des autres candidats à présenter ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le syndic** propose que les personnes qui approuvent l'élection de Mme Christiane Oberson en tant que membre de la commission financière lèvent la main.

Résultat du vote :

Oui à l'unanimité

Pour mémoire, la commission financière se composera dès lors des personnes suivantes :

- M. Vincent Ducrot, président
- M. Pierre-André Chevalley
- Mme Christiane Oberson

5. Adoption des statuts de l'ACAPE

En vertu de l'article 5a du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à la lecture des statuts de l'Association des communes de la Basse-Gruyère, rive gauche, pour l'adduction d'eau du captage d'Echarlens, l'ACAPE. Les documents étaient disponibles pour consultation au bureau communal.

Pour la présentation de ce dossier, la parole est donnée à **M. David Jonin**, conseiller communal en charge du dicastère de l'Adduction d'eau.

La modification des statuts de l'Association des communes de la Basse-Gruyère, rive gauche, pour l'adduction d'eau du captage d'Echarlens est la conséquence de la nouvelle loi sur l'eau, d'utiliser les ressources de l'Association et de maintenir les coûts tout en intégrant les coûts du maintien de la valeur des installations.

M. Jonin donne lecture des articles modifiées, notamment l'article 1 (la commune de Riaz ne fait plus partie de l'ACAPE), l'article 3, l'article 4 (nouvel article), l'article 10 (les communes, pour rappel, doivent élaborer leur PIEP jusqu'en 2016), l'article 20, l'article 21 (Couverture des charges financières, nouvel article), l'article 24 (2mio pour les investissements et CHF 300'000.00 pour le compte de trésorerie anciennement une valeur de CHF 200'000.00).

Suite aux explications de **M. Jonin**, la parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** propose que les personnes qui acceptent les modifications des statuts de l'ACAPE lèvent la main.

Résultat du vote :

Les statuts tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal

Ecole enfantine et primaire

Mme Elisabeth Ding précise qu'en vue de la construction de la nouvelle école, tous les élèves de Sorens seront scolarisés à Echarlens-Marsens durant les deux années scolaires à venir.

Si l'idée de départ de la commune de Sorens était de maintenir une classe de 1 – 2H et une classe de 4H à Sorens dans les containers actuels, il était nécessaire de pouvoir garantir les éléments suivants :

sécurité des enfants aux abords du futur chantier,
confort de travail durant le cours (nuisances sonores dues au chantier),
installation et aménagement d'une cour en « dur »,
réalisation sur cette cour d'un préau en cas de mauvais temps,
ajout d'un container supplémentaire qui servirait de salle AC, salle des maitres, salle d'appui.

L'état actuel des travaux ne nous garantissant nullement la sécurité et le confort des enfants et l'année scolaire avançant, il était impératif de pouvoir commencer à travailler sur la rentrée prochaine. Prendre la décision de déplacer tous les élèves de Sorens vers Echarlens-Marsens pour une durée de deux ans est dès lors la seule solution nous permettant de garantir l'organisation scolaire méritée par les élèves.

Pour des raisons de conformité avec la nouvelle loi scolaire, les jours et durée d'alternance des 3H et 4H changent à la rentrée 2016 – 2017. Dans la nouvelle loi scolaire il est prévu 4 unités de congé pour les 3H et 2 unités de congé pour les 4H.

Alternance des 3H : mardi et jeudi matin

Alternance des 4H : mardi et jeudi après-midi

Révision PAL / RCU – point de situation

M. Olivier Studer informe que le dossier d'enquête préalable pour la révision du PAL/RCU de la commune d'Echarlens nous a été retourné par le SeCA, assorti de leurs remarques.

La prochaine étape est de rencontrer notre bureau d'urbanisme pour analyser les remarques et de répondre un nouveau dossier pour la mise à l'enquête publique.

Ensuite, parution dans la feuille officielle, traitement des oppositions et envoi du dossier au Seca pour examen final.

M. le syndic rajoute que le dossier fait son chemin, qu'il est de retour de l'enquête préalable assorti des remarques des Services. Il faudra en débattre, prendre des décisions et organiser une séance d'information pour les citoyens avant la phase de mise à l'enquête publique.

Assainissement de l'ancienne décharge de la Tourbière

M. Olivier Studer informe que suite aux travaux pour l'investigation historique pour l'ancienne décharge de la Tourbière, la deuxième phase, l'investigation technique, a été établie par le Bureau Géotest, celle-ci demande une surveillance du site sur une durée de trois ans.

Le dossier a été transmis au Service de l'environnement pour valider leur cette investigation technique et savoir s'il faudra entreprendre ou pas des travaux d'assainissement sur le site de La Tourbière.

7. Divers

Avant de donner la parole dans les divers, **M. le syndic** rappelle que c'est avec plaisir que le Conseil communal accueille les informations et les propositions émanant des citoyennes et citoyens de notre village. Vous pouvez contacter soit le Conseil communal, soit l'administration communale durant les heures d'ouverture.

La parole est à l'assemblée pour les divers.

Mme Jeanne Pugin rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil communal a supprimé des sites pour le ramassage des déchets ménagers, notamment à Fontanoux. Pourquoi cette décision alors que les habitants de Fontanoux étaient disciplinés et habitant à plus d'un km de la déchetterie alors que celle-ci est ouverte seulement 4 heures par semaine ?

Avec son voisin, elle a calculé et peut annoncer que 31 personnes assujetties à la taxe poubelle ainsi qu'à la taxe aux sacs sont concernées.

Pourquoi les autres lieux ont été maintenus et plus proches de la déchetterie ?

M. le syndic précise que tous les sites ont été supprimés sauf ceux du centre du village.

M. Olivier Studer revient sur le fait que tous les sites extérieurs du village ont été supprimés et non pas que celui de Fontanoux. Cette nouvelle organisation permet une économie financière sur la déchetterie.

Alors pourquoi une taxe poubelle demande **Mme Pugin** ?

M. le syndic répond que c'est une question financière car le compte de la déchetterie doit avoir un taux de couverture minimal obligatoire à 70% et que si l'on n'y arrive pas, il faut alors augmenter les revenus, respectivement prendre des mesures nécessaires pour y parvenir.

Alors, soit on diminue les charges, soit on augmente les revenus. Dans ce cas, le Conseil communal a décidé de diminuer les charges, respectivement de limiter les heures de ramassage des sacs poubelles ce qui permet de ne pas augmenter le prix des sacs consignés. Prix du reste constant depuis son introduction, il y a maintenant une quinzaine d'années.

Vous verrez quand vous serez vieux et que vous n'aurez plus d'auto rétorque **Mme Pugin**, vous ferez comment ? A Bulle, ils ont un service de ramassage et aussi des containers.

M. le syndic comprend mais c'est la solution qu'a choisie le Conseil communal de limiter les ramassages. Après, s'il y a demandé de mettre un container, le Conseil communal l'étudierait.

Mme Pugin rappelle que le camion passe quand même à Echarlens et passer par Fontanoux ne demande pas un gros détour, sans oublier que tout le monde était discipliné.

M. le syndic répond qu'il n'a pas de commentaire à faire quant à la discipline des citoyens, c'est purement une question économique.

Mme Pugin relève le fait que rien n'a changé, ça fait 50 ans qu'elle habite Echarlens et c'est tout aussi râpe.

On se refait pas répond **M. le syndic**. Le Conseil communal prend note de la remarque, va en discuter et donnera des informations lors de la prochaine assemblée communale.

M. Nicolas Savoy demande quelle est l'économie financière de cette modification du service de ramassage des déchets ménagers. De plus, depuis cette nouvelle organisation son container a disparu et personne ne sait où il a passé.

Sans dire de bêtises, **M. Olivier Studer** précise que ce doit être 1/3 du montant de la tournée de ramassage. Le montant précis sera annoncé lors de la prochaine assemblée.

Puisque l'on parle d'économie, **M. Alain Dumont** voudrait connaître l'incidence financière liée à la modification des horaires de l'éclairage public, notamment l'extinction durant la nuit.

M. le syndic rappelle que pendant la nuit seule la « Route du Village » reste allumée ainsi que les passages à piétons, tous les autres secteurs sont coupés.

Au moment de l'entrée en vigueur, le Conseil communal avait décidé des horaires, ils sont restés tel quel jusqu'à ce jour. Le Conseil communal n'a reçu aucune remarque face à ces nouvelles mesures mais reste ouvert à étudier toutes propositions le cas échéant.

M. Jean-Philippe Yerly annonce une économie annuelle d'environ CHF 2'500.00.

La parole n'est plus demandée.

En cette fin d'assemblée, qui est aussi une fin de législature, **M. le syndic** ne voudrait pas manquer l'occasion qui lui est donnée ce soir pour adresser ses remerciements chaleureux aux membres des différentes commissions qui se sont engagés sans compter pour la bonne marche de notre commune. Il ne pense pas se tromper en affirmant que la collaboration entre le Conseil communal et les diverses commissions a toujours été empreinte de respect et de bonne entente et il les en remercie.

Nous avons aussi pu collaborer et nous appuyer sur un personnel communal motivé et compétent. Je pense bien sûr à Mme Patricia Gremaud, secrétaire communale, à Mme Daniella Pasquier, caissière communale, à M. Gilbert

Dupont, employé communal à l'édilité, et aussi à l'ensemble du personnel auxiliaire. Soyez-en remerciés.

Mes chers collègues, merci de m'avoir enduré et de m'avoir apporté votre savoir, vos compétences, votre esprit collégial et votre appui qui ont contribué à un excellent état d'esprit au sein du conseil.

- **Madame Elisabeth Ding**, tout d'abord, entrée au cc en 2011, et en charge des dicastères des écoles, de la culture, de la santé et des affaires sociales. Madame Ding a eu la lourde tâche d'assurer la mise en place de l'Accueil extra-scolaire, structure qui a aujourd'hui un fonctionnement stable à l'entière satisfaction des enfants et de leurs parents. Madame Ding a aussi participé activement au projet de fusion des cercles scolaires et aux réflexions régionales liées à la prise en charge des personnes âgées. Elisabeth, ta jovialité et ta pugnacité ont fait merveille dans la gestion de ces sujets complexes. Et ton indicible volonté à traiter les dossiers jusqu'au bout est tout à ton honneur, merci.
- **Monsieur Olivier Studer**, entré au cc en 2011, vice syndic et en charge des dicastères de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la déchetterie et de l'ordre public. Monsieur Studer a mené à bien le projet de nomenclature et il a mis en route et présidé l'ORCOC. Il a également apposé sa patte dans le fonctionnement de notre déchetterie. Il a aussi piloté la première phase de la refonte de notre plan d'aménagement, dans un esprit de densification maîtrisée et respectueuse de notre village. Olivier, ton excellente connaissance de notre commune et ton engagement sans faille laisseront une empreinte durable. Passionné et volontaire, tu auras aussi beaucoup animé nos séances, merci pour ton engagement.
- **Monsieur David Jonin**, entré au cc au printemps 2014, en charge des dicastères de l'eau, de l'épuration et des constructions. M. Jonin a eu la tâche difficile de remettre à niveau les relevés des compteurs d'eau et leur facturation. Il a également mis en route le suivi du Plan général d'évacuation des eaux et les travaux de surveillance et de maintenance de notre réseau d'épuration. M. Jonin a aussi posé les bases du futur PIEP, ce plan de gestion des infrastructures d'eau potable, ainsi que de son futur règlement communal. David, ton travail précis et ton caractère réfléchi nous ont permis de traiter sereinement ces dossiers parfois difficiles, ton sens de l'équité a aussi contribué à nous maintenir dans la ligne stricte du bien public, merci David.
- **Monsieur Jean-Philippe Yerly** enfin, entré au cc à l'automne 2014, en charge des dicastères des routes, des bâtiments communaux et de l'agriculture. M. Yerly a réalisé moult travaux pour entretenir routes et bâtiments communaux, il a aussi mis sur pieds le système de surveillance et de maintenance de notre réseau routier, gage d'un entretien maîtrisé. Jean-Philippe, ton bon sens et ton habileté à trouver un bon compromis nous ont bien aidé lors des discussions plus tendues. Tu vas poursuivre ton engagement lors de la prochaine législature. Je t'en félicite et te remercie pour ton engagement avec nous et avec les suivants.

C'est au tour de **M. Jean-Philippe Yerly** de s'adresser à M. le syndic Antoine Gremaud.

A toi, **M. le syndic**, c'est non sans émotions que nous vivons notre dernière assemblée communale dans la formation actuelle à 5 membres. Ceci dit, le conseil passant à 7 personnes n'est pas un défi en soit mais que six nouveaux membres commencent ceci est un vrai défi que nous allons certainement relever avec patience et persévérance. Revenons à toi Cher Antoine, au nom de la commune, **M. Jean-Philippe Yerly** tient à le remercier chaleureusement ainsi qu'à sa famille pour sa disponibilité. Tu as su mener cette commune d'une main de maître, le tout dans une ligne donnée tout en restant ferme surtout au niveau financier.

Quatre années de syndiculture c'est environ 6000 heures de travail au service de la population. C'est dire l'emprise qu'à cette fonction sur le temps mais également au niveau de l'esprit.

C'est donc avec ces quelques paroles, que le Conseil communal, la population et lui-même le remercient et lui souhaitent une belle retraite politique. Que la santé et le bonheur l'accompagnent tout au long du chemin de la vie. Merci Antoine.

M. le syndic, profite de reprendre la parole pour adresser ses félicitations aux nouveaux élus qui entreront en fonction lundi prochain. Il les remercie sincèrement pour leur engagement dans cette fonction exigeante mais très enrichissante, Il leur souhaite d'y trouver du plaisir et du succès. Bon vent à toute la nouvelle équipe.

M. le syndic remercie les citoyens pour leur participation, leur écoute et leur confiance. Il clôt cette assemblée et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire :

Patricia Gremaud

Le syndic :

Antoine Gremaud